

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE 2021-2023 | ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Cours de formation

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
Formation donnée à l'Ordre ou à l'externe, en salle ou à distance (incluant les classes virtuelles, webinaires, MOOC et formations en ligne).	Attestation de participation, plan de cours, facture, attestation de réussite (dans le cas des MOOC). <hr/> Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non

Conférences, congrès, colloques et séminaires

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
Le contenu doit être en lien avec le développement de vos compétences ou en rapport avec votre activité professionnelle (ainsi la totalité d'un événement peut ne pas être reconnu). Déduire les temps de pause, de repas et de réseautage et ne comptabiliser que la formation effective.	Attestation de participation, documentation de l'événement, facture, cocarde. <hr/> Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non

Cours universitaire

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
Cours donné par un établissement universitaire, terminé et réussi. Les cours à distance ou en mode hybride sont admissibles, le nombre d'heures se calcule selon le nombre de crédits qu'ils représentent. 3 crédits équivalent à 45 heures de formation continue.	Plan de cours, relevés de notes. <hr/> Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non

Préparation et présentation d'activité de formation

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Présentation d'une activité dans le cadre d'une formation à l'interne en entreprise, d'un programme de formation particulier ou d'une conférence.</p> <p>3 heures de préparation sont admissibles pour chaque heure de présentation. Une même formation ne peut pas être comptabilisée plusieurs fois dans la même période de référence, hormis si le contenu a été modifié à hauteur de plus de 50 %.</p>	<p>Présentation et contenu, plan de cours, liste de présence.</p> <hr/> <p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>

Autoapprentissage

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Comprend la lecture de revues, magazines, ouvrages, articles scientifiques, sites spécialisés, blogues, etc. en lien avec votre pratique professionnelle et le développement de vos compétences.</p> <p>Le visionnement de capsules vidéo (moins de 1 heure) est également considéré comme de l'autoapprentissage.</p>	<p>Références des ouvrages, articles ou capsules vidéo.</p> <hr/> <p>Durée minimum : inférieure à 1 heure Activité limitée : 10 heures</p>

Participation à un projet de recherche

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Rédaction (auteur ou coauteur) d'un projet de recherche : essai, mémoire de fin d'études et thèse. Le projet de recherche doit être terminé et réussi, en lien avec le domaine de la gestion.</p> <p>2 heures de formation continue peuvent être comptabilisées pour chaque tranche de 1 000 mots.</p>	<p>Essai, mémoire ou thèse, validé par l'enseignant encadrant le projet.</p> <hr/> <p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>

Rédaction d'un article ou d'un ouvrage

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Un article publié dans une revue ou sur un site spécialisé, ou un ouvrage abordant des sujets en lien avec la profession.</p> <p>1 heure de formation continue peut être comptabilisée pour chaque tranche de 1 000 mots.</p>	<p>Article, ouvrage publié (ou références).</p> <hr/> <p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>

Participation à un groupe de discussion / codéveloppement

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Groupe structuré, présenté par un animateur qui permet aux participants de travailler sur des problématiques qu'ils rencontrent dans leur rôle de gestionnaire (codéveloppement) ou d'interagir entre eux sur des bonnes pratiques (groupe de discussion).</p>	<p>Attestation de participation, suivi des rencontres, feuille de présence.</p> <hr/> <p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>

Mentorat

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Agir à titre de mentor ou de mentoré ou accueillir un étudiant en stage (hors formation à la tâche) est admissible au dossier de formation continue.</p> <p>Important : il est nécessaire de joindre à la déclaration l'entente de mentorat.</p>	<p>Entente de mentorat (objectifs, biographies du mentor et du mentoré), suivi des rencontres.</p> <hr/> <p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : 10 heures</p>

Implication bénévole au sein d'un CA ou sur un comité technique

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
<p>Siéger sur un conseil d'administration d'un OBNL ou d'un OSBL, ainsi que participer à des comités techniques peut être déclaré à votre dossier.</p> <p>1 heure de formation continue admissible pour chaque 3 heures de participation.</p>	<p>Procès verbal des rencontres mentionnant votre présence, feuille de présence.</p> <hr/> <p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : 10 heures</p>

Cours informatiques et linguistiques

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
Les cours informatique portant sur la bureautique (la suite Microsoft Office, un nouveau logiciel, etc.) et les cours linguistiques en lien avec votre pratique professionnelle sont admissibles.	Attestation de participation, plan de cours, facture, attestation de réussite (si cours en ligne). Durée minimum : 1 heure Activité limitée : 10 heures (pour les deux activités réunies)

Participation au programme d'inspection professionnelle préventive

Détails	Pièces justificatives et durée admissible
La complétion du programme d'inspection professionnelle préventive (questionnaire à distance et consultation des pistes d'amélioration et de formation) comptent pour 2 heures de formation.	Une fois transmis électroniquement, les deux heures s'ajouteront automatiquement à votre dossier.

Les cas de dispense

Dispense	Pièces à conserver
Congé de maternité, de paternité ou parental	Certificat de naissance ou d'adoption, lettre du RQAP (régime québécois d'assurance parentale).
Maladie, accident ou période d'invalidité	Certificat médical précisant la durée totale de l'arrêt.
Aidant naturel	Certificat médical, document émanant de Revenu Québec ou toute autre pièce justificative en rapport.
Circonstance exceptionnelle ou cas de force majeure	Document explicatif reprenant les raisons de votre demande de dispense.